

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/12/2021 (Dernière actualisation de la page 16/12/2021)

Indexation de 1% en 12/2021.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRES HORAIRE: EXPLOITATION ET SERVICES

GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	17.0822
IV	17.4055
V	17.8267
VI	18.2181
VII	18.6186
VIII	19.0280

2. SALAIRES HORAIRE: ENTRETIEN

Catégorie	
V	17.9844
Classe A	18.2008
Classe B	18.5746
Classe C	18.9771
Classe D	19.3939
Classe E	19.8206
Classe F	20.2565
Classe G	20.7019